



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## services bancaires

Question écrite n° 89661

### Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur les relations entre les établissements bancaires et les entreprises. Il semble qu'à l'inverse des relations avec les particuliers, le code monétaire ne fixe pas de cadre juridique précis aux relations entre les banques et les très petites entreprises (TPE). Ainsi, le moindre incident bancaire est sujet à des frais, commissions et agios qui entraînent les artisans et les dirigeants de TPE à de graves difficultés de trésorerie voire à des ruptures abusives de concours bancaires. Dans ce cadre, elle souhaite connaître sa position sur cette problématique et savoir dans quelle mesure la mise en place de procédures encadrées peut être envisagée afin de réduire l'arbitraire existant dans les relations entre les organismes bancaires et les TPE.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Duriez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89661

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et emploi

**Ministère attributaire :** Économie, finances et industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 octobre 2010, page 10714

**Question retirée le :** 4 octobre 2011 (Fin de mandat)